

# Conférence sur les enjeux et impacts des JO 2024 et de la Coupe du Monde de Rugby



Publié le 12/03/2018

UNIMEV y était pour vous : le 21 février 2018, les étudiants du Master 2 Droit du Tourisme à l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne présentaient une conférence sur les enjeux et impacts des JO 2024 et de la Coupe du Monde du Rugby.

Cette conférence était animée par :

- **Danièle KUSS**, Experte en tourisme et en relations internationales
- **Sophie DION**, Directrice Master 2 Droit du Sport et Avocate
- **Luc THULLIEZ**, Chargé de mission accessibilité – sécurité à la Direction Générale des Entreprises (DGE)

## **La réussite s'anticipe !**

Les JO ne sont pas une aubaine par nature. Pour en assurer la réussite, il est indispensable de les préparer et de les anticiper pour qu'ils soient un bon investissement et non une source de gaspillage des ressources. Même si la philosophie du CIO est d'utiliser l'existant, il est indispensable que les infrastructures qui seront créées vivent après les JO et perdurent dans le temps, à l'image des JO de Barcelone (1992) et des JO de Londres (2012) dont les succès continuent de faire rayonner ces territoires. Les retombées de ces show-room internationaux, s'étendent bien au-delà du monde du sport. Leurs impacts se mesurent très nettement dans les domaines de l'emploi et du tourisme. En temps qu'événements médiatiques les plus couverts du monde, ils favorisent la fédération d'acteurs, la création de synergies, la redynamisation des territoires et de leur image tout en renforçant le sentiment d'appartenance de leurs habitants.

## **Quels seront les impacts aux niveaux législatifs et réglementaires ?**

L'alliance du tourisme et du sport va nécessiter la création de liens de convergence car chacun de ces domaines a ses propres codes et ses propres valeurs. Les litiges de droit classique et de droit public qui interviendraient dans le cadre des JO relèveront du droit Suisse. L'instance compétente sera le Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Des dérogations seront également appliquées au code du commerce, au code de l'urbanisme, au droit des marques et de la propriété intellectuelle pour l'accueil de cet événement mondial. Aucun arbitrage n'a encore été effectué sur les questions liées à la sécurité.

## **Comment exploiter la puissance de ces événements pour changer la donne sur la question de l'accessibilité ?**

Le succès de cette opération reposera sur l'implication de l'ensemble du territoire français et sur la mobilisation des villes qui accueilleront des épreuves olympiques. La stratégie choisie par la DGE (Direction Générale des Entreprises) est d'axer la communication sur « le tourisme accessible » à travers deux marques d'État :

- « Tourisme et handicap » : labellisation des sites qui garantissent une accessibilité pour tous les types de handicap.
- « Destination pour tous » : labellisation des territoires avec une valorisation de la destination touristique permettant un séjour inclusif pour tous en tenant compte de toutes les situations de handicap.

L'objectif poursuivi est d'utiliser l'impulsion des JO et de la coupe du Monde de Rugby pour faire adhérer un maximum de sites et de villes dans ces démarches à l'horizon 2023 et 2024.

L'accessibilité est sujet universel qui est considéré comme un véritable levier d'innovation pour le développement des territoires. Le handicap n'est pas un frein mais un moyen.